

[illegible]

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Maître d'Ouvrage (RMO)

Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Nord-Ouest, par délégation de signature de Monsieur le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n°25-043 du 15 septembre 2025

Ordonnateur

M. le Directeur interdépartemental, par délégation de signature de M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n°25-043 du 15 septembre 2025

Comptable public assignataire

Le directeur régional des Finances publiques de Normandie
21, quai Jean Moulin
76037 Rouen cedex
Tél : 02 35 58 37 37

Dans tout ce document, le Code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

☐ Je soussigné,

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

☐ Nous soussignés,

Cotraitant 1															
Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
Courriel :															
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 4	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 5	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCATP) N° PMGII-2025-004 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-9.1, 1-9.2 et 1-9.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

--

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-9.1, 1-9.2 et 1-9.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

--

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-9.1, 1-9.2 et 1-9.3 du CCATP et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Pour l'application de l'article 3.4.3 du CCAG, la bonne exécution des prestations ci-après dépend essentiellement de la/des personne(s) physique(s) suivante(s) :

Chef de projet	
----------------	--

Le chef de projet est le garant de la bonne exécution des missions objets du présent marché. Il anime et gère l'équipe, planifie les tâches et en suit l'avancement.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix rémunère la mission définie à l'article 1-4 du CCATP.

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4-3 du CCATP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, les prestations ne sont pas réparties en lots.

Le marché est rémunéré par un prix global forfaitaire dont la décomposition par éléments de mission figure à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

Le montant provisoire de cette rémunération est déterminé comme suit :

Taux de rémunération :		%
● Montant hors TVA <i>Fp</i> :		
● TVA au taux de %, soit		
● Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

Le coût prévisionnel des travaux *C* sera arrêté selon les modalités fixées à l'article 5-1 du CCATP.

La part de l'enveloppe financière hors TVA *C₀*, affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage, est de 445 000 € valeur mars 2026.

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

☐ **Prestataire unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations (article R2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations (article R2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement conjoint**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA	Montant TVA incluse
1		
2		
3		
4		
5		
Total		

Les déclarations (article R2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les stipulations correspondantes sont conformes à l'article 7 du CCAP.

3-1. Délai d'exécution

La notification du marché vaut commencement de son exécution.

Le délai global indicatif du marché est de 43 mois.

3-2. Sous-délais

Le délai d'exécution de chaque mission d'une tranche est appelé sous-délai.

Le délai d'exécution de la mission DIAG part de la date de notification du marché. Pour les autres missions, le délai d'exécution part de la date précisée dans l'ordre de service de commencer l'exécution de la mission.

Les sous-délais des missions sont fixés ci-après :

Mission	Délai (jour calendaire)
DIAG	30 jours
APS	30 jours
EP (Etude photovoltaïque)	30 jours
APD	30 jours
PRO	30 jours
ACT	120 jours
DET	300 jours
VISA	120 jours
OPC	300 jours
AOR	420 jours

Les sous-délais d'exécution sont détaillés au CCATP. étant précisé que dans le cas d'un recouvrement partiel des missions, les délais d'exécution des missions définies pour chaque tranche sont maintenus.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4-2 du CCATP.

 Prestataire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire : _____

à : _____

au nom de : _____

sous le numéro : _____ clé RIB : _____

code banque : _____ code guichet : _____

IBAN _____

BIC (par SWIFT) _____

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

 Groupeement solidaire

En application de l'article 12.1.2 du CCAG MOE , en cas de groupement solidaire, l'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché sur un compte unique (joindre un RIB ou RIP) :

Groupement																																		
compte ouvert à l'organisme bancaire :																																		
à :																																		
au nom de :																																		
sous le numéro :																									clé RIB :									
code banque :																				code guichet :														
IBAN																																		
BIC (par SWIFT)																																		

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement conjoint**

En cas de groupement conjoint, l'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
code guichet :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 5

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro :

clé RIB :

code banque :

code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 8-2 du CCATP.☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 8-2 du CCATP.☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 8-2 du CCATP.☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 8-2 du CCATP.☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 8-2 du CCAP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
4	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
5	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

Fait en un seul original

à :

le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

à :	le :
-----	------

ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants dans chaque élément de mission

Nom du mandataire - cotraitant 1	
Prestations du mandataire - cotraitant 1	
Nom du cotraitant 2	
Prestations du cotraitant 2	
Nom du cotraitant 3	
Prestations du cotraitant 3	

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants dans chaque élément de mission

Nom du cotraitant 4
Prestations du cotraitant 4
Nom du cotraitant 5
Prestations du cotraitant 5

ANNEXE N°2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT DECOMPOSITION ET REPARTITION DE LA REMUNERATION

1. Eléments de mission de base

Elément de mission			① Répartition par cotraitants				
	Montant hors TVA	②	1	2	3	4	5
DIAG							
APS		%					
APD		%					
PRO		%					
ACT		%					
VISA		%					
DET		%					
AOR		%					
Total	③	100 %					

2. Autres éléments de mission de maîtrise d'œuvre

Elément de mission			① Répartition par cotraitants				
	Montant hors TVA	②	1*	2*	3*	4*	5*
OPC		%					

Elément de mission			① Répartition par cotraitants				
Total	③	100 %					

4. Missions complémentaires

Elément de mission			① Répartition par cotraitants				
	Montant hors TVA	②	1*	2*	3*	4*	5*
EP		%					
Total	③	100 %					

5. Récapitulatif

	Montant hors TVA	① Répartition par cotraitants				
		1	2	3	4	5
Éléments de mission de base						
Autres éléments de mission de maîtrise d'œuvre						
Missions complémentaires						
Total						
Montant du marché hors TVA						

① Forfait hors TVA de répartition de l'élément de mission entre les cotraitants si la cotraitance est retenue

② Pourcentage de l'élément de mission par rapport à la rémunération ③

* préciser le nom du candidat

Prestations				Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1						
	TVA		%			
	TVA		%			
Prestation de mandat						
Total mandataire (I)						
Autres cotraitant						
N°	2	TVA		%		
		TVA		%		
N°	3	TVA		%		
		TVA		%		
N°	4	TVA		%		
		TVA		%		
N°	5	TVA		%		
		TVA		%		
Total autres cotraitants (II)						
Total du marché (I) + (II)						